toujours être empêchés par l'intervention opportune des religieuses accourues à temps... et sans doute attendues. Le 10 mai 1585, ramenée au couvent contre l'avis donné par sa sainte protectrice, elle chargea de coups de poings et de coups de pieds l'archevêque, Mainsent et d'autres ecclésiastiques, avec une telle violence qu'ils se crurent en péril de leur vie. Tout cela épouvantait les assistants et leur donnait le sentiment d'une intervention plus qu'humaine. A distance, nous en jugerons peut-être autrement.

Un phénomène fit grande impression sur les exorcistes et confirma puissamment à leurs yeux le caractère surnaturel des possessions, une sorte d'amnésie et d'aphasie qui réduisit la patiente à l'état d'enfance. Jeanne en subit l'effet pendant une grande partie de cette période et au-delà.

Déjà au début, ce phénomène s'était produit, mais de façon passagère. Les démons « la rendirent un jour entier et une nuit simple et badinatre, privée de connaissance de toute créature, excepté qu'elle reconnaissait sa garde : ayant en horreur tout ce qu'on lui représentait... Davantage, la rendirent quelque temps muette, pleurante continuellement ».[1]

Ce fut bien pis quand il s'agit d'expulser ses premiers démons. Ils lui disaient « que s'ils étaient contraints de l'abandonner tous, elle demeurerait en ignorance : parce qu'elle savait en quel âge elle avait été surprise, et que toute la science qu'elle avait, venait d'iceux, et la quittant, qu'ils reprendraient la susdite science avec eux, et par ainsi demeurerait ignorante ». Son état mental redeviendrait donc ce qu'il était avant la possession, de deux à quatre ans. Cette menace lui fit grand'peur.

Quand vint le tour du diable Cornau, son premier possesseur, son « père », ces menaces lui furent redites. « Doncques pleurante amèrement et se lamentant, dit à genoux pliés, au susdit Mainsent, je vous prie, laissez-moi pour le moins celui-ci seul, afin que je ne tombe en la simplesse ». Pour la consoler de perdre celui qui se disait son père, le chanoine lui promit qu'il lui serait un père. « Me serez-vous donc père? Mainsent répondit que oui et à ce faire s'obligea vers elle, donnant la main en signe d'assurance. Et l'obligation reçue et acceptée d'une part et d'autre, la Religieuse renonça d'un bon cœur, et pour toujours, son père Cornau ».

De ce moment, « la Religieuse fut remise en vraie simplesse d'enfance, et rendue ignorante de la connaissance, tant de Dieu

1. *Discours*, p. 14 ; p. 13.